

OBJET : Collecte des informations en vue de porter à connaissance.

REF : Votre courrier du 3 mars 2017.

TXT n° 6 148/GEND/GGD60/SAI du 23 mars 2017.

Par courrier de référence, vous informez la gendarmerie que la commune du Mont-Saint-Adrien a prescrit la révision de son PLU pour délibération du 21/11/2016 et vous sollicitez l'avis de la gendarmerie nationale au sujet de l'élaboration des « porter à connaissance » (PAC) dans le cadre de cette révision.

Aussi, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune caserne de gendarmerie n'est implantée ou envisagée sur le territoire de cette commune et nous n'avons aucune observation à formuler concernant les servitudes d'utilité publique.

La gendarmerie n'étant pas impactée dans cette élaboration, il ne semble pas nécessaire de l'associer à l'élaboration du « porter à connaissance » (PAC), mais elle se tient à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le colonel François BREMAND, commandant le groupement de gendarmerie de l'Oise

Par ordre L'adjutant-chef GOUBIN

--

L'adjutant-chef Pascal Goubin  
chef du service des affaires immobilières  
du groupement de gendarmerie  
départementale de l'Oise  
Caserne gendarme Watrin  
5bis, boulevard Saint Jean - 60 000 BEAUVAIS  
Tél : 03.44.06.17.10